

## **Vidéotron ltée fixe le prix de son placement privé de billets de premier rang de 500 M\$ US échéant en 2029 et de billets de premier rang de 750 M\$ CA échéant en 2028**

**Montréal, le 3 juin 2021** – Vidéotron ltée (« Vidéotron ») a annoncé aujourd’hui qu’elle avait fixé le prix de son émission de billets de premier rang à 3,625 % échéant en 2029 d’un montant en capital global de 500 M\$ US (« billets libellés en dollars américains ») et de billets de premier rang à 3,625 % échéant en 2028 d’un montant en capital global de 750 M\$ CA (« billets libellés en dollars canadiens » et, collectivement avec les billets libellés en dollars américains, « billets »). Les billets seront vendus à un prix équivalent à leur valeur nominale. Les billets libellés en dollars américains comporteront un coupon de 3,625 % et viendront à échéance le 15 juin 2029, et les billets libellés en dollars canadiens comporteront un coupon de 3,625 % et viendront à échéance le 15 juin 2028. Vidéotron a l’intention d’utiliser le produit net tiré de ce placement pour rembourser les montants impayés aux termes de sa facilité de crédit de premier rang, laquelle devrait servir au remboursement anticipé et au retrait de la totalité des billets de premier rang à 5 % échéant en 2022 d’un montant en capital global de 800 M\$ US en circulation de Vidéotron, ainsi qu’aux fins générales de l’entreprise.

*La clôture du placement est prévue en juin 2021 et le remboursement anticipé des billets de premier rang à 5 % échéant en 2022 devrait être complété en juillet 2021.*

*Les titres mentionnés aux présentes n’ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933 ou des lois sur les valeurs mobilières applicables d’un État, et les billets ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis en l’absence d’une inscription ou d’une dispense des exigences d’inscription applicable. Les billets n’ont pas été et ne seront pas admissibles aux fins de vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et, par conséquent, toute offre et vente des billets au Canada sera effectuée sous le régime d’une dispense des exigences d’établissement d’un prospectus et des exigences d’inscription des courtiers prévues dans ces lois sur les valeurs mobilières.*

*Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d’une offre de vente ou d’achat de titres et aucune vente de ces titres ne peut être effectuée dans un territoire où une telle offre, une telle sollicitation ou une telle vente de ces titres serait illégale avant leur inscription ou leur admissibilité en vertu des lois sur les valeurs mobilières d’un tel territoire.*

Vidéotron ([www.videotron.com](http://www.videotron.com)), filiale à part entière de Québecor Média inc., est une société intégrée de communications œuvrant dans les domaines de la télédistribution, du divertissement, des services d’accès Internet, de la téléphonie filaire et de la téléphonie mobile. Vidéotron est un chef de file en nouvelles technologies, grâce notamment à Helix, sa plateforme de divertissement et de gestion du domicile. Au 31 mars 2021, Vidéotron comptait 1 459 100 clients à son service de télédistribution. Quant à Club illico, son service de vidéo sur demande par abonnement, le nombre de ses abonnés s’élevait à 477 900. Vidéotron est également le numéro un d’Internet haute vitesse au Québec avec 1 807 400 clients abonnés à ses services au 31 mars 2021. À cette date, Vidéotron avait activé 1 503 200 lignes de son service de téléphonie mobile et assurait le service de téléphonie filaire à 897 700 foyers et organisations du Québec. Vidéotron s’est également taillé une place de choix au prestigieux palmarès des meilleurs employeurs à Montréal.

## Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse comporte de l'« information prospective » au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable et des « énoncés prospectifs » au sens de la législation sur les valeurs mobilières fédérale américaine (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques figurant dans le présent communiqué de presse, y compris les énoncés portant sur l'avenir de notre secteur ainsi que sur nos perspectives, nos plans, notre situation financière et notre stratégie d'affaires, peuvent constituer des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à propos du secteur dans lequel nous exerçons des activités ainsi que sur les croyances et présomptions de notre équipe de direction. Ces énoncés incluent en particulier les énoncés à propos de nos plans, de nos perspectives, de notre situation financière et de notre stratégie d'affaires. Les énoncés prospectifs sont reconnaissables à l'utilisation du conditionnel ou du futur, d'expressions comme « pouvoir », « prévoir », « continuer », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper », « planifier », « croire » ou « tenter », ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Bien que nous croyions que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés, par leur nature, comportent des risques et des incertitudes et ne constituent pas une garantie quant au rendement futur. Ces énoncés sont également sujets à certaines présomptions dont : notre stratégie d'affaires prévue; les tendances anticipées dans notre secteur; les réorganisations anticipées de l'un de nos secteurs ou de l'une de nos entreprises; les provisions pour restructuration et les charges de dépréciation d'actifs connexes; et notre capacité à continuer de contrôler les coûts. Nous ne pouvons donner aucune garantie que ces estimations et attentes se révéleront exactes. Les résultats réels peuvent, et vont souvent, différer de ce qui est exprimé, sous-entendu ou projeté dans les énoncés prospectifs et ces différences peuvent être importantes. Certains facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs incluent mais ne sont pas limités à : notre capacité de continuer à développer avec succès notre réseau et l'offre de services mobiles reposant sur des installations; l'état général des conditions économiques, financières ou du marché et les variations touchant nos entreprises; l'intensité de l'activité concurrentielle au sein des secteurs dans lesquels nous exerçons des activités; les nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des clients envers notre gamme de produits; des dépenses en capital plus élevées ou imprévues requises pour développer notre réseau ou assurer le développement continu de technologies alternatives concurrentielles ou notre incapacité à obtenir des capitaux supplémentaires pour assurer le développement de notre entreprise; notre capacité à mettre en œuvre avec succès nos activités, à exécuter nos stratégies d'exploitation et à gérer notre croissance et expansion; des interruptions du réseau grâce auquel nous fournissons la télévision numérique, l'accès à Internet, les services de téléphonie mobile et filaire et de Club illico et notre capacité à protéger ces services du piratage, de l'accès non autorisé ou d'autres atteintes à la sécurité; des conflits de travail ou des grèves; les interruptions dues à des bris d'équipements, des pannes de réseau, la menace de catastrophes naturelles, les épidémies, les pandémies ou d'autres crises de santé publique, y compris la pandémie de la COVID-19, et l'instabilité politique dans certains pays; l'impact des mesures d'urgence mises en œuvre par divers gouvernements; des changements dans notre capacité à obtenir des services ou de l'équipement importants à nos activités; des changements dans les lois et règlements ou dans leur interprétation qui pourraient entraîner, entre autres choses, la perte (ou la diminution de valeur) de nos licences ou marchés ou un accroissement de la concurrence, des coûts de conformité ou des dépenses en capital; l'endettement important de notre entreprise, le resserrement des marchés du crédit et les restrictions à l'égard de notre entreprise imposées par les modalités rattachées à notre dette; et les fluctuations des taux d'intérêt qui ont une incidence négative sur une portion de notre paiement d'intérêt sur notre dette à long terme. Veuillez noter que la liste d'énoncés de mise en garde ci-dessus n'est pas exhaustive. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent sensiblement de nos attentes exprimées dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse, et nous vous invitons à lire la rubrique « *Item 3. Key Information – Risk Factors* » du rapport annuel sur formulaire 20-F de Vidéotron pour l'année terminée le 31 décembre 2020, ainsi que les énoncés figurant ailleurs dans

celui-ci, pour obtenir plus de détails sur ces facteurs ainsi que sur d'autres facteurs. Chacun de ces énoncés prospectifs n'est valide qu'en date du présent communiqué de presse. Nous ne mettrons pas à jour ces énoncés à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne nous obligent à le faire.

-30-

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :**

**Hugues Simard**

Chef de la direction financière  
Québecor inc. et Québecor Média inc.  
Courriel : [hugues.simard@quebecor.com](mailto:hugues.simard@quebecor.com)  
Téléphone : 514 380-7414

***Pour les médias uniquement***

**Merick Séguin**

Conseiller, Relations publiques  
Vidéotron  
Courriel : [merick.seguin@videotron.com](mailto:merick.seguin@videotron.com)  
Téléphone : 514 380-7069